

L'AIDE HUMANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE AU MALI : MYTHE OU RÉALITÉ ? (2012-2022)

European Union Humanitarian aid in Mali : myth or reality ? (2012-2022)

BOUAKARY OUATTARA

Ecole Doctorale Société, Communication, Arts, Lettres et Langues (ED-SCALL),
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Email : ziebouakaryouatt@gmail.com

Id ORCID : <https://orcid.org/0009-0000-0058-2184>

RÉSUMÉ

Le choix de l'aide humanitaire de l'UE au Mali de 2012 à 2022 s'explique, d'une part, par le fait que ce pays est confronté à une crise humanitaire aiguë depuis le déclenchement de la crise politico-sécuritaire en 2012. D'autre part, bien que le pays ait bénéficié de l'aide internationale humanitaire, notamment celle de l'Union européenne depuis 2012, en vue de répondre aux besoins les plus urgents des populations touchées, la situation réelle s'est progressivement dégradée de 2012 à 2022 d'où l'utilité de la présente étude en vue d'appréhender la portée réelle de cette aide. Les rapports et les communiqués de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des institutions de l'UE et des ONG, etc, mais aussi, les enquêtes dans des camps de déplacés, à l'aide d'un guide d'entretien, ont permis de mettre en évidence l'évolution de la crise humanitaire engendrée par la crise sécuritaire et de l'aide humanitaire de l'UE au Mali. Elles ont également révélé le faible impact de l'assistance humanitaire sur la vie des bénéficiaires en raison de l'importance des besoins humanitaires et le faible volume de l'aide humanitaire.

MOTS-CLÉ: Mali ; Crise ; Aide ; Humanitaire ; Union Européenne

ABSTRACT

The choice of EU humanitarian aid in Mali is explained, on the one hand, by the fact that this country has been facing an acute humanitarian crisis since the outbreak of the political and security crisis in 2012. On the other hand, although the country has benefited from international humanitarian aid, in particular that of the European Union since 2012, with a view to meeting the most urgent needs of the affected populations, the real situation has gradually deteriorated from 2012 to 2022 hence the usefulness of this study in order to understand the real scope of this aid. Reports and press releases from the United Nations Organization (UN), EU institutions and NGOs, etc., but also, the investigations in displaced camps, with the help of an interview guide, made it possible to highlight the evolution of the humanitarian crisis generated by the security crisis and the EU humanitarian aid in Mali. They also revealed the low impact of humanitarian assistance on the lives of beneficiaries due to the scale of humanitarian needs and the low volume of humanitarian aid.

KEY WORDS: crisis; aid; humanitarian; EU; Mali.

INTRODUCTION

Depuis 2012, le Mali connaît une crise multidimensionnelle déclenchée par l'insurrection des groupes armés rebelles au Nord du Mali suivie du renversement du régime du Président Amadou Toumani Touré (ATT) le 22 mars 2012. Suite à ce coup d'État perpétré par le capitaine Amadou Haya Sanogo, des groupes djihadistes envahissent les trois régions du nord du Mali en l'occurrence Gao, Tombouctou et Kidal. Ils exercent des violences inouïes sur des populations civiles.

Depuis lors, la situation sécuritaire du pays n'a cessé de se détériorer. Du Nord, la crise s'est étendue à des régions du centre du pays, notamment Mopti et Ségou déclenchant des conflits intercommunautaires (Thiam, 2017, p.8). Cette crise sécuritaire provoqua une grave crise humanitaire sans précédent. Des millions de personnes seront touchées par la crise humanitaire dans les zones de conflit et en dehors des zones de conflit. Ainsi, au-delà de son intervention militaire, la « Communauté internationale », y compris l'Union européenne, vient au chevet du Mali en apportant une aide humanitaire d'urgence aux personnes vulnérables notamment les déplacés et les réfugiés, à travers des ONG partenaires, des Agences spécialisées des Nations Unies etc, dans et en dehors des zones de conflit.

Faut-il le rappeler, la coopération entre le Mali et l'Union européenne date depuis l'indépendance et l'UE est l'un des principaux donateurs de l'aide publique au développement au Mali. Du premier Fonds européen de développement (FED) en 1958 au onzième FED en 2015, les programmes d'aide décidés et réalisés par l'UE au Mali ont atteint un montant total de plus de 2300 milliards de FCFA (Astoin-Florence, 2015, p.7). L'Union européenne octroie également de l'aide alimentaire au Mali depuis la première sécheresse qui a frappé le sahel au début des années 1970. Mais dans la présente étude, il est question de l'assistance humanitaire dont le Mali a bénéficié de l'UE depuis l'éclatement de la crise sécuritaire de 2012.

« L'aide humanitaire » ou « l'assistance humanitaire » peut être définie comme une :

Opération menée par un ou plusieurs Etats, organisations intergouvernementales ou organisations non gouvernementales, tendant à procurer, dans le respect du principe de non-discrimination, des secours aux victimes, principalement civiles, de conflits armés internationaux ou non internationaux, de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence du même ordre. L'assistance consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes. (Jean Salmon, 2001, p.98).

Retenons par l'aide humanitaire de l'UE au Mali, le secours apporté par l'UE aux victimes civiles de la crise sécuritaire qui secoue le Mali depuis 2012, en termes d'approvisionnement en produits alimentaires, de soins médicaux, d'hébergement, de vêtements etc.

En effet, depuis l'éclatement de la crise en 2012, l'assistance humanitaire de l'UE au Mali se poursuit. Paradoxalement la crise humanitaire s'accroît. Même si cela peut être expliqué, d'une part, par l'enlisement de la crise sécuritaire, ce constat suscite des interrogations suivantes : comment expliquer l'aggravation de la crise humanitaire malgré la poursuite de l'assistance humanitaire ? Quel est l'impact de l'assistance humanitaire de l'UE au Mali ?

Le recours à des sources écrites et des entretiens ont permis de réaliser cette étude. Il s'agit surtout des rapports de l'ONU, de l'UE, des ONG et des enquêtes qualitatives menées dans des camps de déplacés à l'aide d'un guide d'entretien.

La présente étude se propose donc d'examiner, d'une part, l'évolution de la crise humanitaire et de l'assistance humanitaire de l'UE, et d'autre part, l'impact de l'aide humanitaire sur la vie des personnes en besoin ou bénéficiaires de cette aide.

1. L'évolution de la situation humanitaire et de l'aide d'urgence humanitaire

Depuis l'éclatement de la crise sécuritaire au Mali en 2012, le pays connaît une crise humanitaire sans précédent et qui ne cesse de s'amplifier (1.1). Pour juguler cette crise humanitaire, l'UE débourse de fonds considérables en vue d'assister des personnes vulnérables victimes de la crise (1.2).

1.1. La situation humanitaire de 2012 à 2022

Suite au coup d'État du 22 mars 2012 et à l'invasion des trois régions du Nord du Mali par les terroristes, une grave crise humanitaire éclate provoquant des déplacements, des crises alimentaires, sanitaires et éducatives, etc. L'évolution de la situation humanitaire au Mali peut être divisée en trois phases en fonction de l'évolution de l'état sécuritaire du pays en l'occurrence de 2012 à 2014, de 2015 à 2020 et de 2021 à 2022.

En effet, durant la première phase (2012-2014) de la crise humanitaire, les affrontements armés entre l'armée malienne et les groupes rebelles et terroristes, mais aussi, les violences exercées par ces derniers sur des populations civiles provoquent le déplacement des milliers de personnes des régions du nord, qui étaient les principales zones de conflit, vers le reste du pays et les pays voisins.

De 2012 à 2013, 470 000 personnes ont fui les violences pour se réfugier à l'intérieur du pays et dans les pays voisins notamment en Mauritanie au Niger et au Burkina Faso. Ce chiffre comprend 292 648 déplacés et 177 637 réfugiés. Les 60% des déplacés étaient dans le centre et dans le sud du pays où les besoins étaient les plus urgents (OCHA Mali, 2018). Ces chiffres sont restés relativement élevés à cause de l'enlisement du conflit engendrant de nouveaux déplacements. En février 2014, le Mali enregistrait 199,500 personnes déplacées Internes et 170,000 réfugiés maliens (en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger). Engendrés par le conflit, ces déplacements exercent une pression lourde et croissante sur les ressources économiques des

ménages qui les ont accueillis, sur les structures de santé, d'éducation, les infrastructures d'eau et d'assainissement. Les besoins humanitaires liés au conflit armé sont importants et s'ajoutent aux besoins préexistants et générés par les crises alimentaires et nutritionnelles de 2012 (Central Emergency Response Fund [CERF], 2014).

Sur le plan sanitaire, des services de santé furent saccagés dans le nord du pays provoquant le départ de certains personnels. Craignant pour leur sécurité, la plupart des personnels soignants quittèrent également la zone occupée. On assista en conséquence à un effondrement du système de santé, privant les populations de toute possibilité d'accès à une offre formelle de soins. Consultations, hospitalisations, vaccinations, dépistages, traitements des patients souffrant d'infection par le VIH ou la tuberculose, etc., furent interrompus. (Balique, 2013, p.1).

Quant à l'éducation, la détérioration de la situation sécuritaire a entraîné des conséquences énormes dans le domaine de l'éducation des enfants. En mars 2014, les établissements scolaires dans la région de Kidal étaient gravement affectés par l'insécurité constante et le manque d'enseignants, avec seulement 5 % des écoles rouvertes depuis mars 2012 (ONU, 2014).

Aussi, du fait de la crise alimentaire et nutritionnelle, 4,3 millions de maliens étaient sinistrés en 2012 dont quelque 747 000 personnes dans le besoin d'aide alimentaire d'urgence et 1,3 millions menacés d'insécurité alimentaire. (Organisation des Nations Unies [ONU], 2013). En 2015, 2,7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire (ONU, 2015).

Ainsi, l'on constate que pour cette première phase de crise humanitaire, la dégradation de la sécurité alimentaire est constante. Cela s'explique non seulement par le conflit, mais aussi, par les phénomènes naturels notamment la sécheresse et les inondations qui ont fortement impacté les récoltes dans les zones de conflit.

En ce qui concerne la deuxième phase de la crise humanitaire, elle commence à partir de 2015 jusqu'en 2020. En effet, depuis fin 2014, on assiste à une montée de la fréquence de la violence et l'extension de la crise des régions du nord vers le centre et le sud du pays (Thiam, 2017). A cela il faut ajouter la faible présence de l'Etat voire son absence totale dans certaines régions du nord et du centre. (OCHA Mali, 2014-2016, p.4).

Ainsi, en termes de déplacés, En juin 2015 le nombre de déplacés était de 102 757 (ONU, 2015). 36 700 personnes en octobre 2016 (ONU, 2016,) ces chiffres ont atteint 59 000 en 2017 (ONU, 2017). Cette relative baisse par rapport à 2015 s'explique par le fait qu' « *une dizaine de milliers de personnes sont retournées dans leur région d'origine en 2017* » (OCHA Mali, 2018, p.14). Mais aussi en raison de la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali en 2015.

Au mai 2018, le gouvernement avait enregistré 60 600 déplacés et 137 697 réfugiés maliens dans les pays voisins (ONU, juin, 2018). En 2019, la population déplacée, soit 199 385 personnes début novembre, en majorité des femmes et des filles, a plus que triplé en un an. La région de Mopti abrite la plus grande population déplacée (69 679), suivie des régions de Gao (55 702), Ségou (24 291) et Tombouctou (22 641). (ONU, décembre 2019, p.14).

L'année 2020 voit une augmentation exponentielle de ces chiffres. Le nombre de déplacés a atteint 311 193 en octobre et 143 301 réfugiés dans les pays voisins (ONU, 2020). Cela s'explique sans doute par l'intensité de la violence djihadiste au nord, au centre et au sud du pays et la multiplication des conflits intercommunautaires dans le centre du pays.

Pour ce qui est de la crise alimentaire pour cette deuxième phase, en 2017, le nombre de personnes menacées d'insécurité a atteint 3,8 millions de personnes (ONU, 2017). Ces chiffres ont atteint 4,1 millions de personnes à l'échelle du pays dont 800 000 dans le besoin d'aide humanitaire d'urgence en 2018. (ONU, 2018). Cette situation est due, en partie, au fait que :

Les zones de déplacements sont aussi vulnérables en raison de la pression des arrivants sur les ressources naturelles et les services essentiels de base. Environ 5,1 millions de personnes, soit 27% de la population totale du Mali, résident dans les régions affectées de Mopti, Tombouctou, Taoudéni, Gao, Ménaka, Kidal et Ségou (Niono et Macina). (OCHA Mali, 2018, p.14).

En 2019, l'intensification des conflits intercommunautaires dans le centre du pays a détérioré le système sanitaire. Cinq districts sanitaires notamment Bandiagara, Bankass, Ségou, San, Macina ont été ajoutés aux 29 districts sanitaires comme zone humanitaire. Selon le Plan de réponse humanitaire 2018 « *les structures sanitaires fonctionnelles respectant les standards requis sont passées de 88% en 2015 à 83% en 2017* » (OCHA Mali, 2018, p. 10). Cette situation est la conséquence des attaques ciblant les personnels de santé et des ambulances dans le nord et le centre du pays.

Dans le domaine de l'éducation, 450 000 personnes ont été identifiées la même année comme étant en besoin d'assistance humanitaire. (OCHA Mali, 2019). De 2012 à 2017, 4872 écoles sont fermées. Et Sur les 4 872 écoles situées dans les 66 communes affectées, 500 (environ 10%) sont restées fermées à la rentrée scolaire 2017-2018, en comparaison avec 296 en juin 2016. (OCHA Mali, 2018, p.10).

Relativement à la troisième phase de l'évolution de la situation humanitaire, il est à noter qu'en 2021, au-delà de la dégradation de la situation sécuritaire, les groupes terroristes changent de stratégie en s'attaquant aux axes routiers, aux ponts et aux infrastructures de communication. A cela s'ajoute la pandémie de COVID19 commencée en 2020 qui a aggravé la situation humanitaire. Ce qui a rendu difficile

l'accès humanitaire et naturellement la crise humanitaire s'amplifie. Selon le rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la situation au Mali, en 2021 « *Les déplacements internes ont presque quadruplé en deux ans soit plus de 400 000 personnes au 7 décembre, dont 64% d'enfants et 55% de femmes et de filles.* » (ONU, janvier 2022, p.14).

Parallèlement, la sécurité alimentaire s'est dégradée. Le nombre de personnes dans le besoin d'aide humanitaire immédiat a atteint 1,3 millions en 2021. Au-delà de la situation sécuritaire, cette crise alimentaire s'explique aussi par les effets du changement climatique. (ONU, 2022).

L'année 2022 voit ces chiffres gonflés de manière exponentielle. En effet, les estimations ont fait état de 7,5 millions de personnes en besoin d'aide alimentaire soit 20% de plus qu'en 2021. Et le nombre de personnes dans le besoin d'aide alimentaire d'urgence a atteint 1,84 millions pendant la période de soudure. 309 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère avaient également besoin d'une aide d'urgence, un chiffre en augmentation de 92% par rapport à 2021 (Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire (DG ECHO), 2022).

En 2022, Dans le nord et dans le centre, un centre médical sur cinq ne fonctionne pas et les autres ne sont que partiellement opérationnels en raison de l'insécurité et du manque de personnel. (DG ECHO), 2022).

Le domaine de l'éducation demeurerait également fortement touché. En 2020, en raison du COVID19 le gouvernement avait fermé toutes les écoles, mais « *Avant même que le Gouvernement ne ferme toutes les écoles pour empêcher la propagation du virus, 1 261 écoles avaient déjà été fermées, principalement dans la région de Mopti.* » (ONU, 2020, p.15). Au total, 3,8 millions d'enfants au Mali étaient concernés par les fermetures d'écoles (ONU, 2020).

Ainsi, on le constate bien, l'entame de chaque phase de la crise humanitaire est la conséquence d'une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire. Ce qui explique l'augmentation progressive du nombre de personnes vulnérables ayant donc besoin de secours d'urgence. Parallèlement à la montée de l'ampleur de la crise humanitaire, l'aide humanitaire de l'Union européenne s'est poursuivie de manière disproportionnée.

1.2 L'aide d'urgence humanitaire

Depuis 1992, l'Union européenne est pourvoyeuse de l'assistance humanitaire dans plus de 110 pays, dont bénéficient des millions de personnes dans le monde chaque année. L'aide humanitaire de l'UE est fournie par le truchement d'organisations humanitaires partenaires, dont des organisations humanitaires européennes non gouvernementales, des organisations internationales (y compris des

agences des Nations unies) et des agences spécialisées dans les États membres (Commission européenne 2023).

Ainsi, depuis le déclenchement de la crise malienne en 2012, ce pays bénéficie de l'assistance humanitaire de l'Union européenne. De 2012 à 2022, l'UE a alloué 446 millions d'Euro d'aide humanitaire au Mali. (DG ECHO, 2022). Mais ces allocations ont varié selon les années. Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'assistance de l'UE au Mali.

Tableau 1 : l'aide humanitaire allouée au Mali en millions d'euros

| Années | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Montants(en million d'euro) | 45 | 45 | 45 | 45 | 40 | ND | 13 | 23,5 | 23 | 36,5 | 47,3 |

Sources : Délégation de l'UE à Bamako, 2015, Commission européenne et DG ECHO, 2022 ; l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR), 2016. URD, Rapport d'évaluation final, 2020. Organisation Internationale de la migration (OIM), Communiqué Global du 26 avril 2013.

NB : ND=Non Disponible

A l'analyse de ce tableau, le constat qui se dégage est qu'à partir de 2016, l'assistance humanitaire de l'UE connaît une baisse progressive jusqu'en 2021. De 2012 à 2015, le montant en moyenne annuel alloué par l'UE au Mali en guise d'aide humanitaire est de 45 millions d'euro. Cela est affirmé par la Délégation de l'UE à Bamako en ces termes

Depuis le début de la crise en 2012, elle a apporté en moyenne 45 millions d'euros par an sous forme d'aide humanitaire afin de satisfaire les besoins engendrés par le conflit, d'une part, et faire face à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, d'autre part. (Délégation de l'UE à Bamako, 2015).

À partir de 2016, bien que la crise humanitaire prenne de l'ampleur en raison de la détérioration de la situation sécuritaire du pays, l'aide humanitaire connaît une baisse progressive. De 40 millions en 2016, les montants alloués ont baissé à 23,5 millions d'euro en 2019 et à 23 millions en 2020 pour répondre aux besoins humanitaires de nutrition, de santé, d'éducation aux urgences, d'assistance alimentaire, de logements et d'articles non alimentaires (Commission européenne, 2020).

En 2021, le montant annuel de l'aide humanitaire de l'UE s'est élevé à 36,5 millions d'euros pour atteindre 47,3 millions d'euros en 2022. Selon la DG ECHO, cette somme comprend 6 millions d'euros issus du Fonds Européen de Développement qui servent à atténuer la crise alimentaire engendrée par la guerre en Ukraine. (DG ECHO, 2022).

A la lumière de ce qui précède, certes, les chiffres ont constamment varié entre 2016 et 2022, mais les montants alloués à l'aide humanitaire à partir de 2016 au Mali n'ont jamais atteint les mêmes proportions du début de la crise jusqu'à 2015. En

réalité, cela s'explique par la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement d'urgence par l'UE.

En effet, lors du Sommet de la Valette de novembre 2015 portant sur les questions de migration, l'Union européenne met en place le Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) pour l'Afrique « *en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique* » (Délégation de l'UE à Bamako, 2018).

La mise en place de ce nouveau mécanisme de financement implique donc une nouvelle réorientation de l'aide de l'UE au Mali. Depuis lors, les financements européens au Mali sont beaucoup plus concentrés sur des programmes de lutte contre la migration vers l'Europe que des programmes d'aide humanitaire. Pour preuve, en 2016 et 2017, seulement 10 projets ont été approuvés pour le Mali au titre du Fonds fiduciaire, pour un montant total de 181,5 millions d'euros (soit environ 119 milliards de FCFA) (Délégation de l'UE à Bamako, 2018). Tandis que pendant la même période, à peine 100 millions d'euros furent mobilisés pour l'assistance humanitaire. Toutefois, le FFU « est un outil financier important qui permet partiellement le relais des financements ECHO, notamment pour des actions de réhabilitation/développement. » (Urgence-Rehabilitation-Developpement (URD), 2020).

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) (2018),

L'aide humanitaire de l'Union européenne évolue selon la nature des crises. L'Union européenne est un donneur majeur qui évalue l'impact de son action et adapte ses politiques en fonction des besoins ; son rôle de premier plan dans l'aide humanitaire reste incontesté.

Ainsi, même si la baisse de l'aide humanitaire au profit des programmes financés par le Fonds Fiduciaire d'Urgence est considérée comme une adaptation de l'aide en fonction des besoins humanitaires, en vérité, dans les faits, ce fut le début d'un désengagement de l'UE de la sphère humanitaire au Mali au profit de la gestion des flux migratoires vers l'Europe. Le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique créé en 2015 par l'Union européenne, en vue de gérer les problèmes migratoires auxquels l'Europe était confrontée, a donc eu des conséquences sur la poursuite de l'aide humanitaire de l'UE au Mali. Et cette situation, a sans doute, des conséquences sur l'impact de l'assistance humanitaire.

2. L'impact de l'aide humanitaire de l'UE au Mali

L'analyse de l'impact de l'assistance humanitaire de l'UE au Mali met en évidence l'inefficacité de cette aide, d'une part, au regard de l'importance des besoins humanitaires au Mali (2.1), d'autre part, en tenant compte de ses effets sur le terrain et de son système d'acheminement (2.2).

2.1 Une aide peu efficace au regard de l'énormité des besoins humanitaires

De 2012 à 2022, les besoins humanitaires couverts au Mali par les partenaires techniques et financiers (PTF) sont au tour de 50% en moyenne. Cela signifie que les besoins humanitaires généraux sont rarement couverts dans ce pays de manière satisfaisante. Bien que l'UE ait parfois joué un rôle prépondérant lorsque l'on considère les financements individuels des PTF, il y a des années où ses financements ne représentent qu'une part faible eu égard aux financements globaux obtenus des PTF. Le tableau suivant nous donne des indications sur l'importance de l'aide humanitaire de l'UE au Mali.

Tableau : Suivi du financement humanitaire au Mali au 31 décembre 2020

| Donateurs | Montants USD | Organisations récipiendaires | Montants USD |
|-----------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| Etats-Unis | 74 325 536 | PAM | 79 265 984 |
| Commission européenne | 27 547 952 | UNHCR | 29 903 998 |
| Allemagne | 24 915 439 | UNICEF | 24 678 642 |
| Royaume-Uni | 16 461 077 | UNHAS | 7 294 650 |
| Japon | 10 957 288 | Save The Children | 6 553 108 |
| CERF | 9 230 082 | NRC | 6 546 052 |
| Danemark | 7 259 166 | ACF | 5 359 960 |
| Canada | 6 126 045 | IRC | 4 402 010 |
| Suède | 6 045 031 | FAO | 3 515 020 |
| Norvège | 5 833 860 | OMS | 3 009 793 |
| Autres donateurs | 35 096 360 | Autres récipiendaires | 53 268 619 |

Source : OCHA, 2020

Ce tableau représente l'ensemble des financements humanitaires obtenus en 2020. On constate que l'UE est le deuxième donateur derrière les Etats-Unis avec 27 547 952 de dollars soit 12,30% de l'ensemble des financements acquis. Mais au regard des montants requis (474 millions de dollars) pour les besoins humanitaires durant la même période, la moitié des financements recherchés n'a pas pu être mobilisée.

En effet, au 1er décembre, sur les 474 millions de dollars demandés dans le cadre du plan de réponse humanitaire révisé de 2020, un montant de 214,1 millions (soit 45,1 %) avait été financé (ONU, 2020). Si la part de l'UE (12,30%) dans les financements obtenus demeure relativement élevée, elle ne représente que 5,81% de l'ensemble des financements humanitaires demandés en 2020. Ce dernier chiffre est donc faible pour pouvoir avoir un impact significatif sur la situation humanitaire au Mali.

Aussi, en 2022, les montants requis pour couvrir les besoins humanitaires au Mali s'élevaient à 686 millions de dollars (OCHA Mali, 2022). Sur ces 686 millions de dollars, seulement 192,2 millions ont été acquis en septembre 2022, soit 28%. (ONU, 2022). La part de l'UE dans ces financements reçus est de 36,7 millions soit 19,09%.

Bien que la part de l'UE ait connu une augmentation par rapport à 2020 en termes de financements obtenus par les humanitaires, mais elle ne représente que 5,34% des besoins humanitaires de la même année et donc faible par rapport à l'année 2020. Cela est dû à l'augmentation des besoins humanitaires de 474 millions en 2020 à 686 millions en 2022.

En outre, l'assistance de l'UE a un impact peu perceptible sur la vie des populations bénéficiaires.

2.2 Une aide à faible impact eu égard à ses effets sur le terrain et son système d'acheminement

Les rapports d'évaluation des programmes d'aide humanitaire financés par l'UE au Mali, révèlent, de manière générale, le faible impact de l'assistance humanitaire au Mali. En effet, en 2013-2014, le volet « filets sociaux » du programme LRRD a été consacré à l'aide humanitaire. Ce programme, mis en œuvre sur 12 mois,

visait à couvrir les besoins alimentaires et non alimentaires des ménages les plus durement touchés par les crises alimentaires et politico-militaires de 2012 et 2013 ainsi qu'à "poser les bases de la résilience" des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. (Alliance Globale pour la Résilience [AGIR], 2017).

Selon AGIR, « Si l'impact immédiat de ce projet a été jugé satisfaisant, l'évaluation finale a permis de noter que les bénéficiaires du projet s'étaient largement évaporés 12 mois après le début du programme » (AGIR, 2017, p.5).

Ce qui signifie que l'impact de l'aide est perceptible seulement au moment de la réalisation du programme. Les enquêtes menées auprès des personnes déplacées dans les quartiers périphériques de Bamako et au centre du Mali notamment à Mopti par les renseignements généraux de la Police de cette région montrent aussi, de manière générale, le faible impact de l'aide humanitaire au Mali.

En réalité, l'aide n'a d'effet que pendant quelques moments suivant la période de réception. Selon le chef de l'un des sites du camp des déplacés de Faladiè, « quand l'aide arrive, l'impact est là pendant quelques moments, mais après ça, tu n'as rien, les hommes n'ont rien. Si on donne 10 sacs de riz à 600 personnes, est-ce que c'est suffisant ? » (Entretien avec Pathé Kelly, chef de l'un des sites du camp des déplacés de Faladiè, réalisé le 7 mars 2023).

En clair, l'aide humanitaire alimentaire ne permet que la survie des bénéficiaires pendant un laps de temps, et ce, en dépit de la concentration d'une grande partie de l'assistance de l'UE dans le domaine de l'aide alimentaire et nutritionnelle. Chose qui justifie d'ailleurs la poursuite de l'aide sur une longue période par les donateurs. Mais

cette poursuite de l'aide se fait de manière irrégulière. Les personnes déplacées vulnérables passent 4 à 5 mois sans recevoir d'aide (Entretien avec Allaye Boly, adjoint au chef du site faladiè, réalisé le 7 mars 2023). Même si dans certains camps, notamment à Mopti, ils reçoivent de l'aide par trimestre, cela demeure insuffisant.

Selon les renseignements généraux de la police de Mopti :

la quantité d'aides que les personnes déplacées internes reçoivent, est souvent 50 kilos de céréales, 25 kilos de sucres et quelques bidons d'huile, et quelques habits, par trimestre. L'aide reçue est insuffisante, compte tenu du nombre des foyers et de besoins. C'est pourquoi ils sont obligés de faire la mendicité de porte en porte, ou de faire des travaux ménagers, pour survivre⁵⁹.

Le chef du site du camp de Faladiè abonde dans le même sens, il affirme que :

L'aide n'a pas changé nos conditions de vie. Si on trouvait une solution pour nous donner du travail, on pouvait parler d'amélioration de conditions de vie. L'aide n'est pas suffisante, nous ramassons les fers et les sachets usés dans les ordures pour vendre afin de pouvoir survivre. Nous sommes là depuis 5 ans dans cette situation⁶⁰.

Ainsi, il est clair que seule l'aide humanitaire ne permet pas aux bénéficiaires de survivre. Et la transition de l'aide humanitaire vers l'aide au développement à l'endroit de ces personnes n'est pas encore une réalité. Car les personnes déplacées ne sont pas intégrées dans le tissu socio-économique de leur localité d'accueil. Ils n'ont pas non plus la possibilité de retourner dans leur localité d'origine où sévissent encore des violences. Ces propos du collègue du chef de camp sont illustratifs en ce qui concerne la non intégration dans le tissu socio-économique des déplacés : « Il y a des gens qui viennent pour nous apprendre certains métiers, mais après, ils ne construisent pas de local, ils ne nous donnent pas de matériels, où est l'utilité⁶¹ ? »

Sur le plan sanitaire, les actions de la croix rouge, dont l'un des bailleurs de fonds est l'UE, sont appréciées par les bénéficiaires. A ce sujet, un collègue du chef de site du camp Faladiè soutient qu'« il y a beaucoup de personnes qui tombent malades, quand on les amène à l'hôpital, c'est la croix rouge qui prend en charge les soins médicaux⁶². »

En termes d'approvisionnement en eau potable, les actions des Organisations partenaires de l'UE sont visibles sur le terrain, en l'occurrence l'UNICEF et Solidarités Internationl qui ont installé des châteaux d'eau dans le camp des déplacés de Niamana. Par contre, sur le site de Faladiè qui a fait l'objet d'enquêtes, les problèmes d'eau demeurent et les déplacés sont obligés d'acheter des bidons d'eau pour couvrir

⁵⁹ Entretien téléphonique avec S. C, réalisé le 3-04-2023.

⁶⁰ Entretien avec le chef du site de camp de Faladiè en présence de ses collègues, réalisé le 7 mars 2023 de 13h à 13h 45.

⁶¹ Entretien avec le collègue du chef de site du camp de Faladiè, réalisé le 7 mars 2023 de 13h à 13h45.

⁶² Entretien à Faladiè avec un collègue du chef de site du camp de Faladiè, réalisé le 7 mars 2023 de 13h à 13h 45.

les besoins en eau⁶³. Le problème de scolarisation des enfants déplacés du fait du conflit reste l'une des défaillances de l'aide internationale humanitaire au Mali de façon générale et celle de l'UE en particulier. A ce sujet, Pathé Kelly s'exprime ainsi :

Les enfants sont là il y a quatre ans, personne ne dit de les scolariser. Ça fait cinq ans maintenant aucun parmi eux n'a été scolarisé. Ce n'est pas facile. . Ici même un enfant n'a pas été scolarisé. Ils sont plus de 400 enfants, aucun élève parmi eux.

Aussi, ce sont des hangars en tige qui servent d'abris aux déplacés, et ce, depuis 5 ans dans certains camps notamment à Faladiè et Niamana. Ces installations précaires, qui sont parfois incendiées, causent d'énormes dégâts dans les camps.

Bien que l'assistance humanitaire soit insuffisante et qu'elle n'améliore pas durablement les conditions de vie des bénéficiaires, force est de constater qu'elle a permis de renforcer la résilience des personnes bénéficiaires dans des zones d'intervention notamment dans les régions du nord et du centre. Ces zones concentrent la grande partie des programmes d'aide humanitaire de l'UE.

En outre, les problèmes liés à l'accès humanitaire constituent l'une des raisons majeures de la faiblesse de l'impact de l'aide humanitaire de l'Union européenne au Mali. En effet, selon le rapport d'évaluation du programme « KEY » (se tenir debout en langue sonrai), financé par l'UE en vue du renforcement de résilience des populations vulnérables dans les régions du Nord et du Centre (Mopti), « les conséquences négatives pour le programme et les interventions des ONG ont été importantes et celles-ci ont souvent été entravées dans l'accès aux bénéficiaires de certaines localités (Urgence-Rehabilitation-Developpement (URD), 2020).

Ainsi, on le constate bien, le difficile accès aux populations dans le besoin notamment dans les zones de conflits a des conséquences sur l'impact des programmes d'aide humanitaire. Même si ce programme, qui s'est déroulé de 2016 à 2020 « a permis d'améliorer la sécurité alimentaire des populations vulnérables sur les zones d'intervention [...], a touché 23000 ménages par des transferts monétaires, a sensibilisé la population à la nutrition, a permis le développement d'activités économiques » (Délégation de l'UE à Bamako, 2022), force est de constater que ces activités « apparaissent parfois comme insuffisantes face aux défis des zones d'intervention » (URD,2020).

Conclusion

Cette étude s'est attelée à analyser l'évolution de la crise humanitaire et de l'aide humanitaire de l'UE au Mali, mais aussi, l'impact de cette aide sur la vie des populations bénéficiaires.

Il ressort que l'évolution de la crise humanitaire et de l'aide humanitaire de l'UE sont contradictoires. En effet, de 2012 à 2022, l'on constate une aggravation de la crise

⁶³ Entretien avec un collègue du chef du camp de Faladiè, réalisé le 7 mars 2023 de 13h à 13h45.

humanitaire au Mali due à la dégradation de la situation sécuritaire du pays. L'on a dénombré trois phases de crise sécuritaire Mali entre 2012 et 2022 en fonction des regains de violence. En l'occurrence, les phases de 2012-2014, 2015-2020 et 2020-2022. Chacune de ces phases marque un tournant dans l'évolution de la crise humanitaire. Ainsi, chaque regain de violence marque le début d'une nouvelle phase et constitue une source d'aggravation de la situation humanitaire.

Par contre, quant à l'assistance humanitaire de l'UE, elle était en moyenne de 45 millions d'euro de 2012 à 2015. A partir de 2016, elle a connu une baisse jusqu'en 2022 en raison de la mise en place du fonds fiduciaire d'urgence par l'UE pour juguler la crise migratoire à laquelle elle était confrontée depuis 2014.

En termes d'impact de l'aide sur la vie des bénéficiaires, si la baisse du volume d'aide fait naturellement réduire son impact, il ressort que l'aide humanitaire de l'UE est minime au regard des besoins humanitaires généraux du pays, mais aussi eu égard à son effet sur la vie des bénéficiaires.

L'assistance humanitaire de l'UE représente moins de 6% des besoins humanitaires du Mali, donc dérisoire pour impacter de manière considérable la vie des populations bénéficiaires. L'aide reçue par les populations déplacées ne leur permet pas de vivre convenablement. Peu importe la nature de l'aide (alimentaire, soins médicaux, éducation...), elle a moins d'impact sur la vie des populations bénéficiaires. L'aide humanitaire seule ne permet pas aux bénéficiaires de survivre, ils s'adonnent à d'autres activités informelles génératrices de revenus dérisoires comme la collecte et la vente des sachets et fers usés.

Cette étude met ainsi en évidence l'insuffisance de l'aide humanitaire de l'UE pour faire face à la crise humanitaire que le Mali a connu de 2012 à 2022 et son faible impact sur la vie des populations bénéficiaires.

Sources et références bibliographiques

Sources écrites

Alliance Globale pour la Résilience (AGIR), 2017, Document d'action, 14 pages.

Commission européenne, 18 janvier 2023, Communiqué de presse.

Délégation de l'UE à Bamako, 5 août 2015, La commission européenne accroît son aide humanitaire au Mali afin de répondre aux nouveaux déplacements, disponible sur <https://www.facebook.com/duemali> consulté le 03-04-2023 à 22h10

Délégation de l'UE à Bamako, 22 mars 2018, 1^{re} Réunion du Comité de Pilotage du Programme "Gestion des Migrations", disponible sur <https://www.facebook.com/duemali> consulté le 04-04-2023 à 18h30.

DG ECHO disponible sur https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/mali_fr#ecl-inpage-290 consulté le 17-01-2023 à 11h40

OCHA Mali, août 2014, Plan stratégique de réponse 2014-2016, , 118 pages.

OCHA Mali, juillet 2018, Plan de réponse humanitaire au Mali, , 55 pages.

OCHA Mali, 2019, Plan de réponse humanitaire au Mali, , 14 pages.

OCHA Mali, décembre 2020, Suivi du financement humanitaire au 31 décembre 2020, 1 page.

OECD, 2018, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Union européenne 2018. Disponible sur <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9789264309517-12-fr/index.html?itemId=/content/component/9789264309517-12-fr> consulté le 28-03-2023 à 13H30.

ONU, 26 mars 2013, Rapport du Secrétaire Général des Nations sur la situation, 20 pages.

ONU, juin 2015, Rapport du Secrétaire Général des Nations unies sur la situation au Mali, 22 pages.

ONU, mai 2016, Rapport du Secrétaire Général des Nations unies sur la situation au Mali, 29 pages.

ONU, juin 2017, Rapport du Secrétaire Général des Nations unies sur la situation au Mali, 29 pages.

ONU, juin 2018, Rapport du Secrétaire Général des Nations unies sur la situation au Mali, 23 pages.

ONU, décembre 2019, Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali, 21 pages.

ONU, juin 2020, Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali, 22 pages.

ONU, décembre 2020, Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali, janvier 2022, 19 pages.

ONU, janvier 2022, Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali, 19 pages.

Organisation Internationale de la migration (OIM), avril 2013, Communiqué Global du 26 avril 2013.

URD, 2020, Rapport d'évaluation final, 41 pages.

Sources orales

Entretien réalisé avec Pathé Kelly en présence de ses collègues le 7 mars 2023 de 13h à 13h45.

Entretien réalisé avec Allaye Boly en présence de ses collègues le 7 mars 2023 de 13h à 13h45.

Entretien réalisé avec Ali Traoré le 14 mars 2023 de 12h à 12h30.

Entretien réalisé avec S. C du service des renseignements de la police de Mopti le 03 avril 2023.

Références bibliographiques :

Adam Thiam, mars 2017, *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée*, , 60 pages.

Hubert Baliq, 2013, *Le Mali en guerre : entre action humanitaire et développement dans le domaine de la santé*, in *Soins de santé en danger – Session 2 : La situation des populations au Mali*, colloque sur la politique étrangère et diplomatie de la santé, Collège de France. Disponible sur <https://www.college-de-france.fr/agenda/colloque/politique-etrangere-et-diplomatie-de-la-sante-mondiale/le-mali-en-guerre-entre-action-humanitaire-et-developpement-dans-le-domaine-de-la-sante> consulté le 15 avril 2023 à 21h30.

Jean Salmon, 2001, *Dictionnaire de droit international public*, Bruylant, Bruxelles, p. 98. Cité par Robert KOLB, *De l'assistance humanitaire : La résolution sur l'assistance humanitaire adoptée par l'Institut de droit international à sa session de Bruges en 2003*. Disponible sur <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S1560775500180496a.pdf> Consulté le 23-03-2023 à 10h40 mn.